

Lundi 27 février 2023

ICANN76 | Prep Week - Mise à jour de la conformité contractuelle
Lundi 27 février 2023 – 18 h à 19 h CUN

MAY KIM :

La séance va bientôt commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à cette séance de mise à jour du programme de conformité contractuelle. Je m'appelle May Kim, je suis la responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle suit les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Les questions et les commentaires, vous pouvez les poser dans la section Q&A. Pour faire des commentaires dans le chat, veuillez utiliser le menu et la barre du chat pour permettre à tout le monde de voir vos commentaires. Notez que les conversations privées ne sont possibles que dans ce format entre les panélistes. Tous les commentaires entre les participants seront vus par les hôtes et les co-hôtes.

Cette séance contient une transcription en temps réel et cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour voir la transcription en direct, cliquez sur le bouton en bas de la barre d'outils.

Nous vous demandons de vous inscrire dans la session Zoom avec votre prénom et nom de famille. Pour vous renommer pendant ce séminaire, vous devez sortir de la séance Zoom et y rentrer à nouveau. Si vous ne

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Lundi 27 février 2023

FR

notez pas votre nom complet, vous ne pourrez pas participer à cette séance.

Veillez me donner une minute car je dois mettre un message dans la boîte du chat. Très bien. Nous avons quelques difficultés techniques. Nous voulions nous assurer d'avoir toutes les informations nécessaires pour que vous puissiez les retrouver dans le chat de Zoom. Je vais vous parler de l'ordre du jour. Je m'excuse encore pour les difficultés techniques.

Nous allons passer à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons la mise à jour du programme. Nous avons notre manager Yan Argrononik qui va nous fournir une mise à jour du programme avec un nouvel audit et les obligations des bureaux d'enregistrement. Ensuite, nous aurons Amanda Rose et va discuter de la mise en œuvre des obligations contractuelles relatives à l'accès aux données d'enregistrement gTLD non publiques et aux abus. Letitia Castillo, directrice, va nous parler des actions formelles d'applications liées aux abus de l'année dernière. Elle va nous parler des efforts qui ont été faits en 2022. Nous aurons ensuite Jonathan Denison qui va nous parler du soutien aux efforts de politiques et des groupes de travail de l'année dernière. Ensuite, nous aurons les questions et les réponses ; je lirai ces questions qui seront soumises durant la séance. Nous répondre à ces questions à la fin de cette séance.

Je vais maintenant céder à la parole à Jamie qui va nous fournir une introduction à la conformité contractuelle de l'ICANN, de sa mission et de ses fonctions.

Lundi 27 février 2023

FR

JAMIE HEDLUND :

Nous avons beaucoup de difficultés techniques en ce moment.

Bienvenue à tous à ce webinaire. Nous sommes impatients de partager les mises à jour avec la communauté sur le travail récent qui a été fait pour notre département. Avant que les experts vous parlent des détails, je pensais qu'il serait important de présenter un petit peu de travail que nous faisons.

Notre travail, c'est de nous assurer que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre soient conformes avec les contrats passés avec l'organisation ICANN. En faisant cela, nous avons un rôle qui nous permet d'assurer et d'améliorer la sécurité, la stabilité et la résilience du système de noms de domaine.

Nous avons des fonctions pour pouvoir faire suite aux plaintes reçues, plus de 15 000 l'année dernière. Nous faisons la surveillance proactive de toutes ces plaintes.

Comme vous allez en entendre parler en plus de détails, nous avons un rôle au niveau de l'élaboration de politiques et de ces discussions avec les parties contractantes. Nous surveillons ces efforts et nous fournissons des avis si nécessaire pour nous assurer que toutes ces obligations soient claires pour tout le monde.

Je vais passer la parole à Yan Agrononik qui est directeur principal des risques et audits de la conformité contractuelle.

Lundi 27 février 2023

YAN AGRONONIK :

L'année dernière, en novembre 2022, nous avons lancé un nouveau cycle d'audit. Pour cela, nous avons envoyé des avis d'audit à des bureaux d'enregistrement. Si vous ne savez pas ce que cela veut dire, cela veut dire que toutes les conditions qui sont incluses dans le RAA, le contrat d'accréditation, sont suivies, donc cela ne s'est pas limité à certaines conditions.

À la mi-décembre, nous avons envoyé une demande d'information pour ces 15 bureaux d'enregistrement sélectionnés. Il y avait là une nouvelle approche pour nous car avant de faire ces demandes, nous avons décidé de travailler avec notre propre système pour pouvoir recevoir les réponses.

Nous avons envoyé ces demandes, nous avons commencé à recevoir des réponses. Nous avons reçu des réponses de chacun. Nous avons commencé à faire nos révisions de ces réponses à nos questions.

À la mi-février, nous avons commencé à envoyer des e-mails aux audités sélectionnés pour qu'ils puissent clarifier certaines des réponses que nous avons reçues pour nous assurer que ces résultats reçus correspondaient à des déficiences ou autres. Nous voulions nous assurer des résultats. Nous recevons des réponses à ces e-mails en ce moment.

Le plan, c'est qu'en début de mars, nous allons envoyer un rapport initial avec nos résultats qui vont requérir des réactions de la part des bureaux d'enregistrement, à savoir comment on va pouvoir travailler sur les lacunes. C'est donc un audit complet. Nous sommes en conformité avec beaucoup des conditions notées sur le RAA. Si vous

Lundi 27 février 2023

avez plus besoin de plus d'informations sur ce sujet, savoir ce qui a composé l'audit, vous pouvez aller sur le site de l'ICANN lié à la conformité contractuelle pour pouvoir obtenir ces informations.

AMANDA ROSE :

Je suis responsable de la conformité contractuelle. Je vais vous parler des données que nous avons pour ce qui est l'accès et de la divulgation des données d'enregistrement, des demandes qui sont en annexe des spécifications temporaires dans la section 4.1 Il s'agit là des politiques par intérim pour les gTLD qui requièrent que les parties contractuelles continuent à suivre cette conformité. Il nous faut avoir un accès à toutes ces données sur la base d'un intérêt légitime, bien sûr, sauf si ces intérêts sont supplantés par les intérêts ou les droits et les libertés fondamentaux de la personne concernée, et cela conformément à l'article 6.1 du RGPD.

Nous avons les informations qui viennent de janvier 2022 à décembre 2022. Nous avons reçu un certain nombre de plaintes de différents types. Nous en avons reçu sans cesse. Il s'agit de demandes d'accès aux données d'enregistrement. La plupart de ces plaintes ont été envoyées par des avocats spécialisés en propriété intellectuelle. Certaines venaient des forces de l'ordre, des gouvernements. Nous avons eu des demandes qui ont été faites par des fournisseurs d'UDRP pour pouvoir avoir accès à ces données. Ce sont des requêtes qui ont été faites directement vers les bureaux d'enregistrement.

Nous avons des plaintes qui étaient hors sujet, des enregistrements par exemple qui étaient sous des services d'enregistrement fiduciaire, des

Lundi 27 février 2023

FR

données qui devaient être publiées par les bureaux d'enregistrement dans les services respectifs. Il y avait beaucoup de données qui étaient hors du cadre de travail de la conformité.

Nous avons eu des demandes qui ont été faites, comme vous voyez les chiffres à l'écran. Durant cette époque, nous avons ouvert 31 nouvelles enquêtes. La majorité, 51 %, de ces soumissions ont été faites par des avocats spécialisés en propriété intellectuelle. Pour clarifier cela, il y a des catégories, que ce soit des avocats en propriété intellectuelle LEA. Les catégories sont sélectionnées au début de la soumission des plaintes. Nous avons aussi fermé 37 de ces enquêtes durant cette période. La majorité, 70 % de ces demandes, émanaient d'avocats spécialisés en propriété intellectuelle.

Il y a eu trois plans de remédiation qui ont été effectués par des bureaux d'enregistrement et complétés. Le plan de remédiation, c'est lorsqu'ils n'ont pas de plan en place ou c'est une réaction à des données expurgées ou alors peut-être qu'ils n'avaient pas répondu à une requête qui avait été envoyée. Nous avons des mesures qui sont disponibles sur le tableau de bord. Vous avez le lien dans le chat et il y a des détails supplémentaires qui seront également mis à disposition. Cela vous permet de savoir quel est le résultat de la décision de divulgation et vous indique également si la réponse fournie était en fait un déni d'accès ou si la requête n'a pas été terminée. Vous pouvez consulter ces détails tous les mois sur notre tableau de bord.

Je vais maintenant céder la parole à Leticia.

Lundi 27 février 2023

LETICIA CASTILLO : Merci Amanda. Bonjour à tous.

Les obligations des bureaux d'enregistrement relatives aux rapports d'utilisation malveillante, tout ceci est décrit dans la section 3.18 du RAA, le contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement que les bureaux d'enregistrement ont avec l'ICANN pour l'enregistrement des noms de domaine de premier niveau.

Ces investigations ont pour objectif d'investiguer tous les signalements dans le cadre des différentes étapes. Il y a également un signalement qui est obligatoire en 24 heures une fois que la demande est faite par les autorités ou services répressifs. Donc, il y a obligation d'afficher les contacts et la description des procédures d'abus pour l'envoi des rapports d'abus aux bureaux d'enregistrement et le traitement de ces signalements et l'obligation d'entretenir des enregistrements relatifs aux rapports d'abus et ensuite, de fournir ces rapports lorsque l'ICANN les demande.

L'année dernière, nous avons reçu 3 786 nouvelles plaintes et nous avons envoyé 853 notifications aux bureaux d'enregistrement. Les questions spécifiques et les demandes que nous incluons dépendent des détails de chaque dossier et cela dépend un petit peu du traitement du dossier. Si par exemple la plainte est que le bureau d'enregistrement n'a pas publié un signalement, c'est ajouté sur la page Web. La plainte la plus courante fait référence aux rapports qui sont envoyés aux bureaux d'enregistrement et qui impliquent une utilisation malveillante de domaine ou une allégation de ce type.

Lundi 27 février 2023

FR

Nous essayons de voir comment le bureau d'enregistrement a réagi à ces signalements. Nous demandons autant d'informations que nécessaire de la part du bureau d'enregistrement et nous nous assurons d'avoir des preuves de conformité. Tout ceci est documenté et généralement, également, nous revoyons les procédures en cas d'abus de manière à nous assurer que les procédures sont bien conformes. Nous essayons d'obtenir également tous les documents relatifs à la conformité.

L'année dernière, nous avons effectué 600 investigations de ce type ; 5 % des dossiers ont impliqué une suspension de nom de domaine. Nous avons envoyé deux notifications officielles d'infraction à des bureaux d'enregistrement et nous avons reçu trois plans de remédiation par les bureaux d'enregistrement. Ce plan peut être présenté pour n'importe quel type de plainte, comment Amanda l'a dit, lorsqu'il y a une cause que nous devons traiter pour éviter toute répétition du problème.

Par exemple, s'il y a une investigation sur une plainte et qu'on se rend compte que le bureau d'enregistrement n'a pas de processus ou n'a pas de plan en place pour surveiller et pour réagir à ces signalements d'abus, en plus de la plainte, nous demandons aussi qu'un plan de remédiation soit mis en place par le bureau d'enregistrement. En principe, il s'agit de processus et de personnel à mettre en place.

À l'avenir, nous établissons un moyen de contacter la conformité de l'ICANN et nous faisons le suivi de ces plans de remédiation une fois qu'ils sont mis en place.

Lundi 27 février 2023

FR

En 2020, nous avons conclu 2 982 plaintes qui n'étaient pas valides. Nous n'avons donc pas contacté les bureaux d'enregistrement. Environ 70 % des cas n'avaient aucune preuve comme quoi ils n'auraient pas été signalés. Généralement, ils nous demandent de suspendre le nom de domaine, de le supprimer, de le transférer à un nouveau titulaire, mais c'est quelque chose que nous ne pouvons pas faire. Dans ces situations, nous fournissons une explication de notre rôle et toute autre information qui pourrait être utile, par exemple comment savoir qui est le bureau d'enregistrement, comment trouver les contacts et toute information supplémentaire.

À peu près 5 % des noms de domaine impliqués avaient déjà été suspendus après la révision de la plainte. Il y avait d'autres pourcentages inférieurs pour d'autres plaintes, par exemple impliquant des ccTLD. Diapositive suivante.

Vous avez là un résumé des mesures officielles de l'année dernière. Jamie vous l'a déjà dit, nous recevons à peu près 15 000 nouvelles plaintes – c'était le cas l'année dernière. Ceci s'ajoute à tous les dossiers existants concernant les différents contrats qui existaient. Dans la plupart des cas, nous avons pu terminer le travail sur toutes ces plaintes à l'étape de résolution informelle.

Il y a trois notifications et deux appels que nous effectuons pour chacun de ces dossiers. Dans la plupart des cas, les parties contractantes fournissent des preuves de conformité et à ce moment-là, le dossier est clos. Les preuves demandées dépendent de la plainte spécifique et de la partie que nous souhaitons exécuter.

Lundi 27 février 2023

Une fois que la partie informelle est terminée, nous passons à la notification d'infraction à la partie contractante. Cette notification est publiée sur notre site Web et elle explique quel est le domaine de non-conformité et ce qu'il faut faire pour y remédier. On peut en arriver à une suspension ou une résiliation de l'accréditation du bureau d'enregistrement.

L'année dernière, nous avons envoyé 10 notifications d'infraction dans différents domaines. Il y en a deux qui sont arrivés à une suspension du bureau d'enregistrement pour six mois et dans les deux cas, la période de suspension a été prolongée. Nous avons résilié cinq bureaux d'enregistrement qui n'ont pas remédié au problème. En bas de cette diapositive, et on pourra l'ajouter dans le chat également, vous avez un lien qui vous permet de voir quelles sont les notifications d'infraction de l'année dernière.

Je peux répondre à vos questions. Je vais maintenant passer la parole à Jonathan Denison pour la mise à jour sur les politiques et les groupes de travail.

JONATHAN DENISON :

Merci beaucoup.

Une diapositive rapide pour vous parler des politiques dans lesquelles la conformité est impliquée. Nous parlons ici de notre soutien au groupe de travail aux politiques. Nous travaillons de manière interfonctionnelle dans le cadre des processus d'élaboration de politiques, des groupes de travail, dans les domaines où la conformité

Lundi 27 février 2023

FR

peut apporter quelque chose, que ce soit en termes de mises en œuvre ou que ce soit en termes de recommandations à mettre en œuvre. Lorsque nous pouvons appuyer ces recommandations, nous le faisons.

Le premier point vous donne des exemples. Nous avons des experts qui travaillent sur l'EPDP sur la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD, qui travaillent sur la deuxième révision de la sécurité, de la stabilité et de la résilience, également sur le PDP sur la révision de la politique de transfert et sur d'autres sujets comme le système de divulgation. Nous verrons d'ailleurs si ce nom restera ou pas. Nous travaillons également avec les SubPro, les IDN, les RME, etc. Nous sommes toujours présents dans tous ces domaines.

Par ailleurs, nous avons parfois des demandes ponctuelles de différents groupes de travail impliquant des données relatives aux types de plaintes que nous observons, tout ce qui est analyses dans ce domaine. Par exemple, vous voyez ici qu'il y a un rapport qui a été créé en réponse à la demande du conseil de la GNSO sur l'exécution de l'EDDP et de l'ERRP. Il y a eu également des demandes relatives aux allégations d'abus du DNS par la petite équipe. Nous travaillons également sur une page de signalement avec des tableaux de bord et des mesures qui vous donnent un petit aperçu de ce qui s'est passé au cours des 12 mois derniers.

Je crois que c'est tout, nous pouvons passer à la suite. Nous pourrions par la suite répondre à vos questions.

Lundi 27 février 2023

MAY KIM :

Merci. Comme je vous le disais, n'hésitez pas à poser vos questions dans la fenêtre de questions et réponses. Nous avons deux questions qui ont été envoyées et je vais les lire. J'y ai déjà répondu.

Nous avons Owen qui demandait : « Est-ce que la conformité enverra les rapports d'audit avant ou après l'ICANN76 ? Si c'est juste avant, ce sera un petit peu disruptif. » Et en réponse, oui, nous notons votre préoccupation, Owen.

Deuxième question de Rubens Kuhl : « Est-ce qu'il y a bientôt des audits d'opérateurs de registre ? » La réponse est que oui, il y en aura et le calendrier sera confirmé une fois que nous aurons terminé les audits.

Nous avons deux questions qui n'ont pas encore reçu de réponse. Premièrement, Abdelmonem : « J'ai une question. Si je m'occupe de la conformité et que j'envoie ensuite une autre plainte, le nom de domaine me dit de me reconnecter avec l'opérateur de site Web uniquement et il n'y a pas eu d'action nécessaire qui a été engagée suite à ma plainte. » La suite c'est : « Aidez-moi à me protéger et à protéger les droits de ma société puisque je détiens les droits de cette marque de commerce enregistrée. »

LETICIA CASTILLO :

Je vais répondre à la question. Dites-moi si je ne réponds pas bien à votre question. J'espère que j'ai compris.

Selon ce que j'ai compris, vous avez envoyé un rapport à l'opérateur du site Web, j'imagine que c'est le fournisseur d'hébergement ou le bureau d'enregistrement, et qu'au bout du compte, selon vous, la personne n'a

Lundi 27 février 2023

pas bien traité votre problème. Vous avez également mentionné les droits du détenteur de la marque de commerce.

C'est difficile de vous donner une réponse parce que je n'ai pas tous les détails relatifs à votre plainte. Ce que je vous suggère, c'est de nous envoyer votre plainte ; peut-être grâce à un lien dans le chat, on pourra revoir ce qui s'est passé. Il y a des procédures UDRP qui existent pour les détenteurs de marques de commerce, donc on peut vous envoyer ces informations et nous pourrions vous aider si c'est possible. En tout cas, nous vous fournirons toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

MAY KIM :

Merci beaucoup.

Nous avons maintenant une autre question de la part de Romulo : « Merci pour cette présentation. Je suis Romulo Chasin du programme NextGen. Si je comprends, les plaintes qui font référence à l'utilisation malveillante du DNS sont tendance en ce moment. Est-ce que vous pouvez nous faire des commentaires sur ce thème s'il vous plaît ? Il s'agit des utilisations malveillantes du DNS. »

JAMIE HEDLUND :

Merci de votre question.

En référence à ces plaintes relatives à l'utilisation malveillante du DNS, je sais que des études ont été faites sur ces incidences et je sais que la tendance en fait est à la baisse. Mais ce que l'on peut dire sur les

Lundi 27 février 2023

plaintes que nous avons reçues, beaucoup de ces plaintes, souvent, ne sont pas valides. Elles sont envoyées vers les bureaux d'enregistrement et elles ne sont pas formulées complètement, disons. Un rapport d'abus demande à ce que la personne qui fait ce rapport doit se diriger vers le bureau d'enregistrement en premier et souvent, nous recevons les plaintes qui nous donnent des éléments de preuve en fait que cette personne n'est pas rentrée en contact avec le bureau d'enregistrement en premier.

En fait, le bureau d'enregistrement doit faire son enquête et répondre en premier avant qu'une plainte soit formellement émise. Souvent, ce sont des abus au niveau des extensions géographiques ou des noms de premier niveau. Nous ne faisons pas autorité dans ce domaine. Il faut lire toutes les conditions et les exigences qui sont sur la page.

Nous espérons que cela répond à votre question.

MAY KIM :

Y a-t-il une autre question ? Envoyez-les sur Zoom dans le volet Q&A.

Je vous remercie de nous avoir rejoints aujourd'hui. J'espère que vous avez trouvé cette séance très informative et j'espère que vous avez reçu les mises à jour dont vous avez besoin.

JAMIE HEDLUND :

Merci.

Lundi 27 février 2023

LETICIA CASTILLO : Merci beaucoup. Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]